

Objet : Délib.2011.52 Mise en place de jeux d'enfants dans la cour des maternelles

**L'an deux mille onze et le onze octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 3 octobre 2011

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Michel RODEL,
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT**

Absents excusés : Guy BATTAGLINI, Annick MOURARET, Franck DENOLLY, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Annick MOURARET à Sylviane MONNOT

Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel CROS

Pouvoir de Stéphane JODAR à Pierre GUILLET

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 2 novembre 2010 avait décidé de la mise en place d'un groupe de travail (voir délibération 2010.58).

Ce Groupe - animé par Mme Noélie LASCOLS conseillère municipale - travaille depuis cette date sur différents projets dont la création d'un espace multisports, la création de jeux d'enfants, la création d'un SKATE PARK.

Lors de sa dernière réunion, le groupe de travail s'est prononcé pour la mise en place de jeux d'enfants de maternelle sur l'espace qui leur est affecté dans l'enceinte scolaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de cette mise en place de jeux d'enfants dans cet espace ; le choix de ces jeux n'est pas encore arrêté, et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour que soit installé sur l'espace dédié aux maternelles des jeux d'enfants, correspondants à leurs âges, et prend note que le choix de ces jeux fera l'objet d'une prochaine délibération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD